

Politique de suggestions d'achat



La Médiathèque maskoutaine développe des collections qui visent à répondre aux besoins et aux intérêts des citoyens.

Tout usager à la recherche d'un document ne faisant pas partie des collections de la Médiathèque maskoutaine peut en suggérer l'achat par l'entremise de l'onglet « **suggestions d'achat et questions** ».

Pour être évaluée, une suggestion d'achat doit comprendre au minimum le titre exact du document et le nom complet de son auteur. Un abonné peut avoir un **maximum de 3 demandes** de suggestion d'achat non traitées à la fois dans son dossier.

Une demande pourra être retenue lorsqu'elle répond aux critères suivants :

- Le document s'inscrit dans notre **Politique de développement des collections**;
- Le document porte sur un sujet dont la collection compte peu de diversité d'ouvrages;
- Le document n'est pas épuisé ou non disponible.

De plus, afin de traiter les demandes de suggestion d'achat dans un délai raisonnable, la Médiathèque maskoutaine ne tiendra pas compte des suggestions d'achat suivantes :

- Le document demandé figure déjà dans notre catalogue;
- Le document demandé n'est pas encore paru;
- Le document est un titre populaire qui sera acquis d'office par la Médiathèque maskoutaine. Par exemple : Bestseller, nouveau tome d'une série, etc.

Les livres qui ne répondent pas aux critères d'acquisition ou qui ne sont plus disponibles pour l'achat peuvent faire l'objet d'un prêt entre bibliothèques, si l'abonné le souhaite.

Procédure

Vous devez remplir la **demande en ligne**. Pour être évaluée, une suggestion d'achat doit comprendre au minimum le titre exact du document et le nom complet de son auteur.

Pour prendre connaissance de la réponse écrite à une suggestion d'achat, vous devez :

1. Vous connecter à votre **dossier en ligne**;
2. Cliquer sur l'onglet « Demandes »;
3. Ouvrir la suggestion d'achat.

L'utilisateur reçoit une réponse écrite à sa demande à même sa suggestion d'achat. Lorsque la réponse a été transmise, la suggestion d'achat est considérée comme traitée.

Réservations et emprunts

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de réserver le document demandé. Pour se faire, il doit consulter le catalogue. Lorsque le document apparaît, il peut le réserver ou l'emprunter.